

# L'Union européenne tâte le terrain

● Des responsables de la Commission européenne à la pêche se sont réunis avec des représentants de la filière espagnole afin de préparer le terrain pour de nouvelles négociations menant à reconduire l'actuel protocole de pêche négocié avec le Maroc.

La Commission européenne prépare le terrain pour mener les prochaines négociations autour de l'accord de pêche avec le Maroc. Le chef de division de la Commission européenne à la pêche s'est réuni à Barbate (Cadix-sud Espagne) avec des représentants de la pêche artisanale espagnole qui détient le plus grand nombre de licences de pêche. Contacté par les ÉCO, Pedro Maza, le président de la Fédération des associations de pêcheurs andalous a confirmé cette rencontre. «C'était une prise de

filière espagnole, il est prévu que les contacts avec la partie marocaine pour le renouvellement du protocole, entament les premiers rounds le mois prochain. *«Ils sont un peu optimistes à la CE mais connaissant bien la bureaucratie à Bruxelles, je doute fort que les deux parties commencent les négociations avant quelques mois»*, affirme Maza.

### Manquements techniques

Quant au bilan présenté à la CE, Maza estime qu'il était en général positif. *«Nous avons insisté sur le fait que cet accord est primordial pour nous en tant que pêcheurs de la région d'Andalousie»*, réitère-t-il. Les armateurs de cette zone andalouse ont toutefois reconnu que certains aspects techniques n'ont pas été dûment accomplis. Maza fait référence au non respect de la part de la filière andalouse, de la clause de débarquement d'une partie des captures, dans les ports nationaux. Le porte-parole

des pêcheurs andalous estime que les embarcations andalouses n'ont pas pu respecter cette clause pour des raisons techniques liées aux défaillances des ports nationaux, sous-équipés pour effectuer des débarquements rapides et respectueux des normes sanitaires en vigueur en Europe, prétend-il. De ce fait, cette question revient à chaque rencontre réunissant les professionnels de pêche marocains et espagnols. La partie ibérique veut esquiver la contrainte de débarquer une

partie de ses captures dans les établissements portuaires marocains, en brandissant ces manquements techniques. De même, la flotte espagnole, opérant dans les eaux marocaines, s'estime lésée sur le plan financier, en commercialisant ses prises dans les halles aux poissons nationales. La filière ibérique espère que dans le prochain protocole, les négociateurs de Bruxelles réussissent à convaincre

leurs homologues de Rabat d'abandonner cette clause. En vigueur depuis septembre 2014, le protocole arrive à son terme en 2018. Cette anticipation s'explique par le souhait des armateurs espagnols d'éviter un vide entre la fin du protocole en vigueur et la ratification du prochain pacte. Et vu la complexité du texte et les écueils qui peuvent surgir au cours des négociations, les instances européennes ont décidé de commencer dès maintenant le travail préparatif au démarrage des tractations. ●

PAR AMAL BABA ALI  
a.babaali@leseco.ma

**Les premiers rounds pour la négociation du protocole avec la partie marocaine seraient entamés le mois prochain.**

contact avec ce haut responsable européen pour lui livrer nos impressions sur le déroulement de l'actuel protocole et les améliorations que nous suggérons pour le prochain», souligne Maza. Membre de la Commission mixte des professionnels maroco-espagnols de la pêche, Maza estime que cette première rencontre sert à faire une première évaluation de l'actuel pacte, dans le but de démarrer les négociations avec la partie marocaine. Selon les pronostics de l'Union européenne, communiqués à la